

Soutien au secteur touristique pour faire face à l'épidémie de Covid19

Le secteur touristique est cruellement impacté par le covid-19.

Si dans son discours, Edouard Philippe a annoncé que des mesures spécifiques à destination de ce secteur pourront être mises en place par le gouvernement, à ce jour elles n'ont pas encore vues le jour.

Toutefois, des instances de concertation se créent à divers échelons ayant pour finalité de participer aux réflexions qui devraient aboutir à la mise en place des dites aides.

Pour l'heure, les professionnels du secteur touristique ont accès à **l'ensemble des aides et mesures exceptionnelles** mises en place par le Gouvernement, la Région Occitanie, BPI France, les consulaires, les administrations pour faire face à l'épidémie du Covid 19 d'une part et pour anticiper la reprise économique d'autre part.

L'ensemble des ces aides est accessible en suivant le lien ci-dessous.

Les aides sont présentées par chapitres : Trésorerie/Prêt et Garantie/Chômage partiel/Formations / Aides spécifiques ...

https://docs.google.com/document/d/1ANomJZISUQRgKga1ToWf0FWgMq_TnLGPSBPUZUBeVto/edit#heading=h.gjdgxs

Concernant le fond de solidarité, il faut noter que le Fond de Solidarité Exceptionnel Occitanie (volet 3) ne se cumule pas avec le Fond de solidarité volet 1 et 2.

Pour les entreprises du secteur touristique qui en ont la possibilité des **prêts de trésorerie** sont présentés :

- Le prêt garanti par l'Etat : Sur délégation de l'Etat, Bpifrance peut accorder une garantie de 90% aux prêts bancaires visant à passer le cap de la baisse d'activité constatée.

Objectif : Couverture en garantie du prêt de trésorerie que vous accorde votre banque, d'un montant au plus égal à 25% de votre chiffre d'affaires 2019

- Le prêt Rebond Occitanie à 0%, dont l'objectif est de Financer les besoins immédiats de trésorerie et d'anticiper la reprise d'activité (investissements immatériels, petits matériels) ; Modalité : Prêt à taux 0% sur 7 ans, avec un différé de 2 ans, Prêt de 10 000 € à 300 000 € en parallèle d'un prêt bancaire de même montant

Enfin, afin d'anticiper la reprise économique, la Région Occitanie à élargi les contions d'accès et étendu le plafond du **Pass Rebond Occitanie Tourisme** et du **Pass Rebond Occitanie Tourisme Social et Solidaire**.

Vous trouverez le détail des deux pass ci-joint ou en suivant le lien :

<https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/pass-rebond-occitanie-volet-tourisme-et-tourisme-social-et-solidaire>

Pour finir, la région Occitanie grâce à un partenariat tissé avec le barreau des avocats de Toulouse indique que les entreprises, dont les moins de 11 salariés qui appelleront le numéro vert 0 800 31 31 01 de la Région pourront **bénéficier d'une première consultation en droit fiscal ou social**

gratuite puis pourront bénéficier dans un second temps d'un tarif réduit si l'entreprise choisit de solliciter une mission d'appui conseil. La Région prendra en charge 50% de l'honoraire fixe dans la limite de 500 euros. Une centaine d'avocats spécialisés sont déjà mobilisés.

Les démarches de demandes d'aide financière sont dématérialisées.

Pour les entreprises qui souhaitent solliciter les aides du Conseil Régional ou bien obtenir des informations complémentaires sur ces aides, nous vous invitons à contacter le Conseil Régional par téléphone au **0 800 31 31 01, puis taper 1, puis taper 13.**

Un interlocuteur répondra à vos questions et vous guidera sur les formulaires de demandes en ligne. N'hésitez surtout pas à les contacter.

La Communauté de Communes QRGGA reste à vos côtés durant cette période. Nous vous informerons des évolutions et nouveautés concernant les aides spécifiques dédiées au secteur touristique dès que nous en aurons connaissance.